

Année universitaire : 2023-2024

Composante : Arts et sciences humaines (ARSH)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : PhiloPolis : Pratiques du dialogue philosophique dans la cité

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM : 16 mai 2023

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Thomas BOCCON-GIBOD

Régime : Formation initiale ; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	6	5
Formation continue	5	10
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Je vais déposer une demande au RNCP : non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Du fait d'une demande sociale croissante à l'égard de la philosophie, les pratiques d'atelier de philosophie se sont multipliées dans des cadres divers et au contact de publics variés (écoles, collèges, librairies, bibliothèques, salles de spectacle, prisons...). L'agglomération grenobloise ne fait pas exception.

Cependant, les intervenants n'ont pas toujours une formation initiale en philosophie. Ils ne perçoivent pas toujours l'université comme le lieu naturel de culture et de formation disciplinaires.

Ce projet a pour objectifs d'une part de constituer un réseau d'acteurs sur le territoire intéressés par (ou déjà engagés dans) des pratiques d'atelier, d'autre part de créer une formation pouvant donner à des intervenants actuels ou futurs un ancrage disciplinaire minimal et un cadre de réflexion sur les pratiques du dialogue philosophique.

Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

Les objectifs du DU sont les suivants :

- Former des intervenants capables d'animer des dialogues philosophiques dans divers contextes et selon différents dispositifs.
- Permettre à des étudiants de philosophie d'obtenir un complément de formation et d'envisager des perspectives professionnelles complémentaires aux débouchés académiques traditionnels.

Les compétences visées sont les suivantes :

- Pouvoir intervenir auprès de publics variés en tenant compte de la diversité et de la spécificité des contextes d'intervention (écoles, collèges, bibliothèques, festivals et rencontres, salles de spectacle, entreprises, prison, etc.).
- Savoir articuler une orientation philosophique et le développement de méthodes d'animation répondant à cette orientation.
- Savoir repérer les présupposés et les finalités d'une méthode d'animation, pour en faire une évaluation critique.
- Savoir concevoir une pratique d'animation sous différents formats (séance unique, série d'ateliers...)

- Le public visé :

Intervenants déjà engagés dans des pratiques d'animation d'ateliers de dialogue philosophique ou souhaitant le faire ; qu'ils appartiennent au domaine de l'enseignement (professeurs des écoles, professeurs de l'enseignement secondaire, y compris professionnel), ou aux secteurs privé ou associatif (bibliothécaires, libraires, animateurs périscolaires ou de centres de loisirs, acteurs du monde socio-culturel ou de l'éducation populaire...).

Etudiants diplômés de philosophie cherchant un complément de formation disciplinaire et pratique permettant d'envisager des perspectives professionnelles complémentaires aux débouchés académiques traditionnels.

À défaut de valider le DU dans son ensemble ou les UE spécifiques au DU peuvent, dans le cadre de leur parcours de formation continue, faire l'objet d'une certification pour les enseignants du second degré sous la forme d'un « open badge » suivant une convention signée avec le rectorat de Grenoble.

- Débouchés professionnels :

Il n'existe pas pour le moment de filière professionnelle clairement structurée autour de l'animation d'ateliers de philosophie. Il s'agit cependant, via le réseau constitué autour du projet IDEX, d'offrir aux personnes inscrites au DU des contacts et des opportunités de développer et stabiliser une activité.

Du fait de la demande sociale forte, certaines municipalités envisagent par exemple d'employer des agents contractuels pour animer des ateliers de philosophie à destination des enfants ou des adolescents. (ex. la Maison de la Philo à Romainville, Seine-St-Denis)

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Admission sur dossier (lettre de motivation et CV).

Campagnes sur application Ecandidat au 1^{er} semestre de chaque année civile

2.2 Conditions d'admission

Être titulaire d'une licence (ou tout diplôme équivalent) ; avoir un projet professionnel en lien avec les contenus de formation. (Recevabilité de la VAPP)

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : du 1/09 au 6/07

Durée de la formation : une ou deux années, selon le profil de l'étudiant

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 96 heures (auxquelles s'ajoutent 70h maximum de stage en fonction du projet et de la structure d'accueil)

Nombre d'ECTS : Néant

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Pas d'examen terminal en session 1

Contrôle continu pour chaque UE de la formation

Pour la session 2 : un oral de 20 minutes (10 minutes d'exposé, 10 minutes de questions) faisant suite à une heure de préparation sur place.

Si la formation ne possède pas de tableau MCCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Les 96h se composent de quatre UE qui se décomposent de la manière suivante :

- Deux UE disciplinaires, composées chacune d'une matière de 24h, une par semestre, à choisir parmi les matières composant les UE sélectionnées dans l'offre de la mention licence dans la liste ci-dessous. Le choix des matières par l'étudiant se fait en concertation avec le responsable pédagogique qui évalue les besoins et les contraintes. L'évaluation se fait par contrôle continu.
- Une UE " Introduction aux pratiques du dialogue philosophique au semestre 1, 24h. L'évaluation se fait en contrôle continu sur la base d'un portfolio qui doit être régulièrement rempli par l'étudiant.
- Une UE " Formation à l'animation de dialogues philosophiques » au semestre 2, comportant 12h de formation en présentiel et 12h en distanciel, et articulée au stage. L'évaluation se fait par un rapport de stage et un oral de présentation.

Liste des matières UE disciplinaires au choix :

	L1	L2	L3
SEMESTRE 1	Philosophie politique Philosophie générale Histo et théorie de l'argumentation Philosophie des sciences	Philosophie générale Méthodologie Philosophie générale Philosophie contemporaine Epistémologie Philosophie ancienne Philosophie moderne 1	Histoire de la philosophie 1 Histoire de la philosophie 2 philosophie des sciences Epistémologie Logique Philosophie du langage Anthropologie philosophique Philosophie de l'art
SEMESTRE 2	Histoire de la philosophie Philosophie générale	Philosophie morale Philosophie politique Philosophie moderne 2 Méthodologie de l'histoire de la philosophie moderne Textes philosophiques anglais Logique Esthétique	Histoire de la philosophie 3 Histoire de la philosophie 4 Philosophie morale Philosophie politique philosophie sociale en Anglais texte philosophiques anglais

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

L'ensemble des UE est mutualisé avec la licence de philosophie

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : Variable en fonction du projet et de la structure d'accueil (70h-maximum à valider)

Période du stage : Entre le 1er février et le 30 avril.

Modalité de stage : Convention de stage à signer avant le début du stage.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le stage est obligatoire ; néanmoins, une valorisation d'expérience professionnelle au titre de stage peut être possible à titre exceptionnel, sous réserve d'un lien étroit avec le projet professionnel de l'étudiant.e et de l'avis pédagogique favorable du responsable de la formation.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Néant.

Rapport de stage : Oui, à rendre entre le 10 et le 25 mai.

Projets tuteurés : Néant.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité est obligatoire. **Une dispense d'assiduité motivée peut être demandée (FC FI).**

Absences aux examens :

L'absence aux contrôles continus entraîne la défaillance à l'UE, au semestre, à l'année.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 1ère quinzaine de février - session de rattrapage : 1ère quinzaine de juillet

Semestre 2 session 1 : fin mai début juin- session de rattrapage : 1ère quinzaine de juillet

Périodes de réunion des jurys d'année :

Session 1 : fin mai début juin- session de rattrapage : 1ère quinzaine de juillet

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le DU est obtenu lorsque toutes les UE sont acquises (note supérieure ou égale à 10/20).

Il n'y a pas de compensation entre les UE.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement doit être demandé expressément. Les demandes sont examinées par la commission d'admission.

En cas d'admission les étudiants doivent respecter les conditions d'inscription.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : **tarif droit de licence (170 euros environ)**

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : **1.600 euros (Rectorat de Grenoble convention et tarifs spécifiques)**

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée : **400€**

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

